Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 41 (1991)

Heft: 3: Approches de Fichte

Artikel: La méthode déductive dans la seconde exposition de la doctrine de la

science

Autor: Perrinjaquet, Alain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-381446

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA MÉTHODE DÉDUCTIVE DANS LA SECONDE EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE LA SCIENCE¹

ALAIN PERRINJAQUET

Résumé

Fichte a voulu édifier un système rigoureusement déductif en partant d'un principe certain. Après avoir rappelé que cette déduction progresse de la conscience de soi à ses conditions de possibilité (1), nous montrerons qu'elle forme une chaîne de syllogismes hypothétiques (2). Ceci nous amènera à examiner si la WL présuppose la logique ou, au contraire, peut la fonder (3-4). Nous relèverons enfin que la méthode déductive de Fichte présuppose encore des règles que la logique ne peut nous fournir, mais que nous ne pouvons découvrir que par une intuition intellectuelle semblable à celle qui nous révèle le principe (5-6).

Fichte, on le sait, a voulu compléter la philosophie de Kant et, stimulé par l'exemple et les insuffisances de K.L. Reinhold, la déduire d'un *principe unique*. Une étude détaillée de ce principe dépassant de loin les limites qui nous sont imparties, nous nous pencherons surtout sur la méthode par laquelle Fichte pense pouvoir dériver des énoncés évidents du principe, luimême supposé évident, et sur la validité de cette méthode. Dans ce but, nous évoquerons rapidement la forme que la réflexion philosophique prend dans les écrits que l'on peut regrouper sous le terme de «deuxième exposition de la doctrine de la science (ci-dessous: WL)»², c'est-à-dire dans les textes qui, s'échelonnant entre 1796 et 1801, trahissent une parenté de démarche avec les leçons sur la W.L. "nova methodo", tenues par Fichte entre 1796 et 1799³. Nous ne pourrons pas aborder, si ce n'est en passant,

¹ Je remercie Marco Ivaldo (Naples), Catherine Loetscher (Neuchâtel), Gerhard Seel (Berne) et Daniel Schulthess (Neuchâtel), qui ont bien voulu relire mon manuscrit et me prodiguer de précieux conseils.

² Nous empruntons le terme «deuxième exposition de la WL» à Luigi PAREYSON. Cf.: *Fichte. Il sistema della libertà*, Ed. di «Filosofia», Torino, 1950¹, Mursia, Milano, 1976², 249-253, pour des remarques historiques et la liste des œuvres de cette période.

³ Abréviations: WL: Wissenschaftslehre; Rez. Aen.: Rezension des Aenesidemus (1793-94); BE: Über den Begriff der WL (1794); NR: Grundlage des Naturrechts

la question du rapport entre la méthode déductive de cette exposition et celle de la première exposition⁴.

Cette méthode peut soulever des objections. Nous chercherons à répondre à ces objections, souvent envisagées par l'auteur lui-même, en examinant quelques déclarations de Fichte sur la méthodologie philosophique et sur le rapport de la philosophie à la logique, que nous emprunterons non seulement à des textes de la deuxième exposition⁵, mais aussi à *Sur le concept de la WL* (1794: BE) et à d'autres textes de la même époque, là où les thèses présentées dans ces textes nous semblent déjà rendre compte de traits de méthode communs aux deux premières expositions de la WL.

nach Principien der WL (1796-1797); 1.Ein & 2.Ein: Erste (resp. Zweite) Einleitung in die WL (1797); PV: Vorlesungen über Logik und Metaphysik (...). Nach Plattners philosophischen Aphorismen (1797); VE: Versuch einer neuen Darstellung der WL (1798); NM^K: WL "nova methodo", Ms. Krause, Hamburg, Meiner, 1982; NM^H: WL "nova methodo", Ms. Halle; SB: Sonnenklarer Bericht (1801).

Traductions: RMM: «La recension de l'"Enésidème" par Fichte», in: Revue de Métaphysique et de Morale 78 (1973), 363-384; EPC: Essais philosophiques choisis (1794-1795), Paris, Vrin, 1984; OCPP: Œuvres choisies de philosophie première..., Paris, Vrin, 1980; FDN: Fondements du droit naturel..., Paris, PUF, 1984; DSNM: La Doctrine de la Science Nova Methodo, Lausanne, L'Age d'homme, 1989; RCJ: Rapport clair comme le jour, Paris, Vrin, 1985² (1926¹).

Nous citons Fichte d'après l'édition de l'Académie [GA I 1, I 2..., IV 2]; nous donnons le numéro des lignes de cette édition après celui de la page, en exposant. On trouvera entre crochets la pagination des Œuvres publiées par I.H. Fichte [SW I, II..., XI], suivie de celle de la traduction française (appelée par les abréviations indiquées ci-dessus), lorsque celle-ci existe. Nous donnons néanmoins la plupart du temps nos propres traductions.

Symboles logiques: '~': négation ("non-"); '⊃': implication ("si...alors"); '=': identité.

⁴ Rappelons toutefois que la «nouvelle méthode» à laquelle font allusion les titres des leçons de 1796-1799 est une méthode *d'exposition* (dans le programme des cours pour le semestre d'hiver 1796/97, par exemple, elles sont annoncées comme suit: «Io. G. FICHTE, (...) *fundamenta philosophiae transcendentalis (die Wissenschaftslehre)* nova methodo, et longe expeditiori (...) exponet» [cf. GA IV 2, 4], le complément de moyen «nova methodo» se rapporte donc clairement au verbe «exponere»). Ce n'est donc pas sur la nouveauté de sa méthode de *déduction* que Fichte insiste, quoiqu'il relève aussi dans ses cours un certain nombre de différences entre les deux expositions sur ce point (cf. NM^K, § 2, 44-46 [DSNM 83-85] & § 6, 72-76 [DSNM 113-117]). On sait que Fichte a rapidement été insatisfait de l'exposition de 1794: cf. la Préface à DSNM (11-13) par I. RADRIZZANI. Sur le rapport entre la méthode de la 1^{re} exposition et celle de la seconde, on trouvera de précieuses analyses dans l'ouvrage cité de Pareyson (2^e édition), notamment aux pages 176-177, 247-248 & 287-291.

⁵ Notamment: 1.Ein/2.Ein [1797], PV [1797], SB [1801].

1. Les conditions de possibilité de la conscience de soi

La conscience de soi est le point de départ du système fichtéen, mais la conscience empirique de soi est un fait de conscience, c'est-à-dire quelque chose qui se présente comme donné à la conscience. Or ce n'est qu'a posteriori qu'un fait de conscience peut être connu, à la suite d'un sentiment interne. De cette façon, on ne peut montrer ni la nécessité de la conscience de soi, ni même sa possibilité: non seulement elle pourrait être contingente, mais elle pourrait encore être une illusion inexplicable. L'expliquer comme possible et nécessaire pour notre expérience, c'est indiquer le fondement d'un trait constitutif universel et nécessaire de l'expérience, ce qui présuppose de sortir de l'expérience⁶. C'est donc non dans la conscience empirique de soi que la philosophie peut trouver son principe, mais dans la conscience pure à laquelle accède celui qui, entreprenant de philosopher radicalement, pense le «je pense» et s'aperçoit qu'il peut faire abstraction de tout objet de conscience, mais pas du moi; cette conscience est une intuition intellectuelle et une activité (Tathandlung), quelque chose de produit par le sujet philosophant⁷. Elle est contingente, car produite librement par le sujet⁸, mais sa possibilité est explicable: Fichte montre que cette conscience, dont le philosophe connaît la réalité au moyen d'une expérience intellectuelle⁹, est possible sous l'hypothèse de la réalité d'un certain nombre d'autres entités, qui sont donc conditions nécessaires de possibilité de la conscience de soi; Fichte les appelle aussi des représentations nécessaires 10. A chaque pas de la déduction, la conscience de soi apparaît donc incompréhensible sans une certaine autre conscience, sans une certaine représentation¹¹. S'il doit y avoir une conscience de soi, il doit donc y avoir cette représentation; or le philosophe sait à partir de son expérience intellectuelle, c'est-à-dire a priori, qu'il y a une conscience de

⁶ Cf. NM^K, 12-14 [DSNM 52-53] & § 7, 20-22 [DSNM 59-61].

⁷ Cf. NM^H § 1, GA IV 2, 29³⁻⁸ [DSNM 68].

 $^{^8}$ Cf. 1.Ein \S 7, GA I 4, 2049-18 [SW I, 445; OCPP 261] et NM \S 3, 46-51 [DSNM 87-91].

⁹ Cf. NM^K § 1, 34-35 [DSNM 74]). Cf. aussi NM^K, 21 [DSNM 60].

¹⁰ Cf. 1. Ein § 7, GA I 4, 205⁹⁻²³ [SW I, 446; OCPP 261-262]. Comme le déclare Martial GUEROULT, «La possibilité de la conscience de soi, c'est, dans la WL, la réplique de la possibilité de l'expérience dans le Kantisme» (*Evolution et structure de la «Doctrine de la science»*, Paris, Les Belles lettres, 1930, Hildesheim, Olms, 1982², 168).

¹¹ Ce n'est d'ailleurs pas seulement la possibilité des concepts dégagés dans la déduction qui reste imparfaitement claire avant le terme de la démarche, mais même leur *sens* exact. Cf. SB, GA I 7, 236³⁵-237³² & 244¹⁷⁻²⁴ [SW II, 384-385 & 392; RCJ 76-77 & 85].

soi, il sait donc *a priori* que cette représentation est nécessaire ¹². Mais cette représentation se révèle à son tour incompréhensible sans une nouvelle représentation, et ainsi de suite. Le système progresse donc par une démarche qui le fait remonter du conditionné à la condition, conformément aux lois du syllogisme hypothétique ¹³.

2. Le modus ponendo ponens

Prenons pour exemple de cette démarche les 3 premiers théorèmes des Fondements du droit naturel. On pourra considérer chacun d'entre eux comme la majeure d'un syllogisme hypothétique, plus précisément d'un modus ponendo ponens: (I) Si un être rationnel fini est conscient de soi («se pose»), alors il s'attribue une libre action causale (Wirksamkeit) qui s'exerce dans un monde sensible en dehors de lui ¹⁴ [majeure: $p \supset q$]; or, un être rationnel fini est conscient de soi [mineure: p]; donc il s'attribue une libre action causale dans un monde sensible en dehors de lui [conclusion: q]. (II) S'il s'attribue une libre action causale dans un monde sensible en dehors de lui, alors il attribue à d'autres êtres finis une même action s'exercant dans le même monde, donc il reconnaît d'autres êtres rationnels finis en dehors de lui 15 [maj.: $q \supset r$]; or il s'attribue une telle action [min.: q; selon I]; donc etc. [concl.: r]. (III) S'il reconnaît d'autres êtres rationnels finis en dehors de lui, auxquels il attribue une libre action causale s'exercant dans le monde sensible, alors il se pose comme se trouvant avec eux dans une relation déterminée, qu'on appelle la relation juridique 16 [maj.: r ⊃ s], or il reconnaît de tels êtres en dehors de lui, auxquels il attribue une telle activité [min: r; selon II], donc etc. [concl.: s].

¹² Cette nécessité *a priori* n'est pourtant pas absolue: *s'il* y a connaissance objective (ou conscience en général), *alors* il doit y avoir conscience de soi.

 ¹³ On trouvera au § 7 de la 1.Ein un exposé fort clair de cette démarche (GA I
4, 205⁹ 208³ [SW I, 446-449; OCPP 261-264]). Cf. aussi SB, GA I 7,
223¹⁸⁻²³ [SW II, 367; RCJ 59].

¹⁴ Cf. Théorème I (§ 1): «Un être rationnel fini ne peut pas se poser lui-même sans s'attribuer une libre causalité» (NR, GA I 3, 329⁴⁻⁵ [SW III, 17; FDN 33) et Conséquence (§ 2): «Par cet acte de poser sa faculté de causalité libre, l'être rationnel pose et détermine un monde sensible en dehors de lui» (*ibid.*, GA 335²⁻³ [SW 23; FDN 40]).

¹⁵ Cf. Théorème II (§ 3): «L'être rationnel fini ne peut pas s'attribuer à lui-même une libre causalité dans le monde sensible sans l'attribuer aussi à d'autres, par conséquent sans admettre aussi d'autres êtres rationnels finis hors de lui» (*ibid.*, 340⁶⁻⁸ [SW 30; FDN 46]).

¹⁶ Cf. Théorème III (§ 4): «L'être rationnel fini ne peut admettre d'autres êtres rationnels finis en dehors de lui, sans se poser comme se tenant avec eux dans une relation déterminée, que l'on nomme la relation juridique» (*ibid.*, GA 349²⁻⁴, *SW* 41; FDN 56).

Quels sont les problèmes posés par ce type de déduction? Fichte les discute à plusieurs reprises, notamment dans la Seconde introduction de 1797. Il y déclare que prouver quelque chose à quelqu'un, c'est lui montrer «qu'une certaine certitude est déjà contenue dans une autre, qu'il reconnaît de lui-même comme telle, d'après les lois de la pensée qu'il nous accorde également, et qu'il accepte nécessairement la première, puisqu'il assure accepter la seconde.» Il en conclut que «toute communication de la conviction par une preuve présuppose donc que les deux parties soient d'accord sur une chose au moins» 17. On retrouve ici l'affirmation fichtéenne bien connue que la philosophie doit partir d'un principe indémontrable 18, qui devra de plus, pour éviter les «malentendus des philosophes» déjà évoqués par Reinhold¹⁹, être immédiatement clair et certain. Mais on remarquera que Fichte avouait dans la phrase précédente que les deux interlocuteurs doivent être d'accord sur deux choses au moins, à savoir sur une «certitude» qui sera le principe de la déduction, mais aussi sur les lois de la pensée²⁰. Or ces lois de la pensée dont a besoin la déduction de la WL sont de deux sortes: celles qui garantissent la validité du modus ponens, d'une part, celles qui permettent d'établir la relation d'implication entre la proposition concédée 'p' et la proposition à prouver 'q' d'autre part. Les premières sont celles qui sont formalisées dans la logique des propositions depuis les Stoïciens; les secondes comprennent d'une part la «loi de l'opposition», qui est pour Fichte la loi fondamentale de notre entendement et qui détermine à chaque fois la forme du nouveau concept (nous en parlerons dans notre point 5) et, d'autre part, les lois de l'intuition intellectuelle, qui en donnent la matière.

On voit bien que c'est ce dernier groupe qui posera des problèmes. Dans le raisonnement par chaînes de syllogismes hypothétiques, ce n'est pas tout d'abord le passage de la majeure à la conclusion, *via* la mineure, qui fait problème (car ce passage est non seulement corroboré par les règles de la logique, mais encore intuitivement évident), mais bien l'établissement de la proposition conditionnelle qui fonctionne comme majeure $[p \supset q; q \supset r; r \supset s, etc.]^{21}$. Aucune loi de la logique formelle ne permet de construire ces

¹⁷ 2.Ein § 10, GA I 4, 260²²⁻³¹ [SW I, 508-509; OCPP 305].

¹⁸ Cf. BE § 2, GA I 2, 120²⁰-121¹⁰ [SW I, 47-48; EPC 38-39] NM^K, § 1, 27-28 [DSNM 67-68].

¹⁹ Dans le titre même de son ouvrage de 1790: *Beiträge zur Berichtigung bisheriger Miβverständnisse der Philosophen* (Jena, bei J. M. Mauke) et dans les chapitres II (en particulier aux pp. 95 à 102 et 109 à 120) et V (en particulier aux pp. 341 à 360).

²⁰ Cette double présupposition était déjà signalée dans BE § 1, GA I 2, 116²⁰⁻³² [SW I, 43; EPC 34], et, de façon très claire, dans le § 7 de la 1.Ein: cf. GA I 4, 205³¹-206² [SW I, 446; OCPP 262].

²¹ Qu'il s'agisse des syllogismes principaux ou de syllogismes subordonnés,

propositions, de passer, en partant de 'p' tout seul, à 'q' ou 'r', de sortir de la tautologie. Il est vrai que dans les premiers paragraphes des *Fondements du droit naturel*, que nous avons pris comme exemple, on trouvera une argumentation complexe (nommée "preuve") justifiant la majeure, argumentation dans laquelle on pourra trouver des syllogismes subordonnés²²; le problème consistant à construire la majeure du syllogisme le plus subordonné subsiste pourtant.

La WL devra donc à chaque fois recourir à une méthode propre pour montrer que "si le premier, alors le second", pour montrer au lecteur qu'il ne peut pas penser distinctement 'p' sans penser 'q'. Il n'est toutefois pas possible de le contraindre²³ et ce n'est que dans une intuition intellectuelle qu'il peut se persuader de l'évidence de la liaison entre 'p' et 'q'. De plus, on ne peut pas parler de "lois" de l'intuition intellectuelle dans le sens où l'on parle des "lois" du modus ponens ou de la «loi de l'opposition»: celles-ci fournissent des critères de vérité purement formels (elles concluent vi formae), contrairement aux "lois" de l'intuition intellectuelle, qui pourtant sont bien pour Fichte des lois de la pensée²⁴. Partout, nous dit Fichte, l'intuition est le fondement du concept: nous ne pouvons rien produire par la pensée, mais seulement penser, ou conceptualiser (begreifen) ce que nous intuitionnons immédiatement, c'est-à-dire déterminer notre intuition par la pensée d'un opposé²⁵. Ainsi, à chaque fois qu'il s'agira d'établir un nouveau théorème de la WL, de former la majeure d'un nouveau syllogisme en liant la conclusion du syllogisme précédent (q) à une nouvelle condition de possibilité de la conscience de soi (r), qui conditionnera immé-

Fichte insiste surtout sur la «preuve» permettant d'établir la majeure. Celle-ci établie, il se soucie généralement assez peu d'insister sur le raisonnement par *modus ponens* qui permet de passer à l'examen du théorème suivant. L'essentiel de la WL nova methodo, par exemple, est consacré à l'établissement des majeures des syllogismes dont l'agencement formel est le plus souvent laissé aux soins de l'auditeur.

²² Ainsi, le théorème III est prouvé par un syllogisme hypothétique, que Fichte présente, cette fois, explicitement sous sa forme syllogistique, pour rendre le concept établi «plus distinct et plus accessible»: cf. NR § 4, GA I 3, 352¹⁻³ [SW III, 44; FDN 59] (majeure), GA 353¹⁻² [SW 45; FDN 61] (mineure) et GA 358⁹⁻¹¹ [SW 52; FDN 67] (conclusion). Il nous a cependant paru plus accessible de donner pour exemple des syllogismes plus généraux, tels que ceux qui constituent l'armature des §§ 1 à 4 du NR, quoique, en toute rigueur, ce soient bien sûr les syllogismes les plus subordonnés qui font problème.

²³ Cf. SB, GA I 7, 224²⁰⁻²⁶ [SW II, 368; RCJ 60], ainsi que 2.Ein § 10, GA I 4, 259¹²⁻¹⁸ [SW I, 507; OCPP 304] et 1.Ein § 7, GA I 4, 204⁸⁻¹⁸ & 206³⁹-207¹ [SW I, 445 & 448; OCPP 261 & 263].

²⁴ Cf. NM^K, 20 [DSNM 59].

²⁵ Cf. 2.Ein § 7, GA I 4, 245²²-246⁵ [SW I, 492; OCPP 293]. Or l'intuition peut être sensible ou intellectuelle et l'une ne serait pas possible sans l'autre; cf. 2.Ein § 5, GA I 4, 216³⁵-219⁴ [SW I, 463-465; OCPP 272-274].

diatement q et médiatement la conscience de soi, ce n'est pas une pensée ou une loi de l'entendement, même pas la «loi de l'opposition», qui pourra nous donner la matière de la nouvelle «représentation nécessaire» et sa certitude, mais seulement une intuition intellectuelle²⁶; le contenu de cette intuition sera ensuite «déterminé» par son opposition avec le contenu de la représentation dont la nécessité était déjà connue, devenant ainsi un *concept*.

Ce résultat pourra sembler paradoxal. Posons que 'p' signifie "je suis conscient de A" et 'q' "je suis conscient de B"; l'intuition nous apprend que 'p \supset q', que nous ne pouvons pas penser 'A' tout seul. 'B', que nous devons nécessairement penser en plus, est ensuite déterminé par l'entendement au moyen de la loi de l'opposition, si bien qu'il se présente à certains égards comme un 'non-A'²⁷. La déduction de la proposition conditionnelle nécessaire au *modus ponens* se présente donc d'une certaine façon sous la forme: "si je pense A, alors je pense non-A", ou "si A est (pour moi), alors non-A est (pour moi)" on comprend qu'elle ne puisse être obtenue par les seules règles de la logique formelle! Ceci ne la condamne d'ailleurs pas,

²⁶ Edith DüSING y voit un *ars inveniendi* et déclare que dans la «méthode synthétique» qui procède par «une spécification successive de déterminations plus générales (...) aucune stricte déduction logique n'est possible»: *Intersubjektivität und Selbstbewuβtsein*..., Köln, Dinter, 1986, 255. Cf. en effet: SB, GA I 7, 230⁵⁻⁸, 235⁴⁻¹² & 236³⁵-237³² [SW II, 375, 381 & 384; RCJ 66-67, 74 & 76-77].

²⁷ Cf. par exemple le § 2 du *Droit naturel*: après avoir posé (dans une intuition) le monde sensible à l'extérieur du moi, le philosophe le «détermine» en lui attribuant les caractères opposés à ceux du moi (établis dans le § 1): cf. NR, GA I 3, 338¹³-340⁴ [SW III, 28-29; FDN 44-45].

²⁸ "D'une certaine façon", disons-nous, car l'opposition qui marque le rapport entre A et B, n'est pas de même nature que celle qui caractérisait les antinomies au moyen desquelles avançait la déduction dans les Fondements de la WL de 1794. Dans ces dernières, l'opposition de la thèse et de l'antithèse (donc de deux propositions) apparaissait tout d'abord comme une véritable contradiction inacceptable pour la pensée; la synthèse ne consistait pas à rendre cette contradiction acceptable, mais à montrer que les opposés étaient en fait des contraires n'excluant pas une tierce possibilité, la synthèse précisément. Dans la nouvelle exposition, les opposés sont d'emblée présentés comme des concepts contradictoires, mais de détermination réciproque complémentaires, placés dans une relation (Wechselwirkung). Sur la différence des méthodes synthétiques entre la première et la seconde exposition, cf. NMH GA IV 2, 10723-10814 [DSNM, 160, note], où Fichte déclare que la méthode de la 1re exposition procède «En partant d'une contradiction et en cherchant à ne la résoudre qu'en admettant telle chose, puis telle autre, et ainsi de suite», alors que dans la seconde exposition la méthode consiste «à se poser dès le départ une tâche centrale et à chercher à la résoudre au moyen de propositions médiates» (en l'occurence il s'agit de la tâche «de déterminer comment le moi peut se trouver en tant que réellement actif»). Cf. aussi NM^K § 2, 44 & NM^H § 2, GA IV 2, 41¹⁹-42⁸ [DSNM, 83] et Pareyson op. cit. (2e édition), 165-166 & 303-304.

car, comme nous l'avons vu, les lois de la logique formelle ne permettent pas à elles seules de former des propositions non-tautologiques. Ceux qui refusent de fournir à la réflexion logique une matière provenant de l'intuition *intellectuelle*, n'auront pas d'autre possibilité, s'ils veulent produire autre chose qu'un système de logique formelle ou d'algèbre, de lui fournir une matière provenant de l'intuition *sensible*, puisque le concept est «vide» sans l'intuition. Affectant donc de fuir la *«Schwärmerei»*²⁹, ils tomberont dans le réalisme dogmatique ou l'empirisme.

Mais, afin de montrer que l'intervention de l'intuition dans la déduction ne conduit pas à la *«Schwärmerei»*, nous devons examiner de plus près les rapports entre logique et WL, d'une part, et entre loi d'opposition et intuition intellectuelle d'autre part.

3. Logique et WL

La méthode de la WL présuppose-t-elle les règles de la logique ³⁰? Si tel était le cas, la WL ne serait pas première et on ne saurait toujours pas dans quelle science la logique trouverait elle-même ses principes fondamentaux. Il est en effet généralement admis qu'elle n'est pas capable de les fonder elle-même et qu'elle présuppose au moins les principes d'identité et de non-contradiction. Ceux-ci doivent-ils être admis comme de simples conventions, ou tenus seulement pour des hypothèses, ou encore peuvent-ils être fondés dans une "méta-science"?

Il ne faut pas chercher cette science de la science ailleurs que dans la WL elle-même, déclare Fichte: bien loin d'être fondée par la logique, la WL fonde la validité universelle (Allgemeingültigkeit) des principes logiques pour l'entendement humain, aussi bien qu'elle fonde en elle-même ses propres principes³¹. Les principes fondamentaux de la logique sont certes, tout comme ceux de la géométrie, des vérités intuitives qui ne nécessitent pas le détour par des conventions ou des définitions nominales. Cette vérité

²⁹ L'enthousiasme exalté que Fichte apprécie aussi peu que Kant. Cf. 2.Ein § 10, GA I 4, 258⁶⁻¹³ [SW I, 505-506; OCPP 303].

³⁰ Nous entendons ici par "logique", comme Fichte dans le § 6 de BE (GA I 2, 137-140 [SW I, 66-70; EPC 55-59]), la «logique générale formelle ou logique pure» que Fichte oppose dans les PV à la «logique transcendantale». Fichte refuse cependant de diviser son système en esthétique et en logique transcendantale: cf. PV § 21, GA IV 1, 192⁶⁻¹⁷.

 $^{^{31}}$ Cf. BE § 6, GA I 2, 138^{28} - 139^{11} [SW I, 68; EPC 57]. Dans ce texte (*ibid.*, 139^{20} - 140^{16}) et dans les *Fondements de la WL* de 1794 (GA I 2, 261^{4-17} [SW I, 98-99; OCPP 22]), Fichte montre en effet que le principe d'identité (A = A) peut être obtenu par *abstraction* à partir du premier principe de la WL (moi = moi), alors que le principe de non-contradiction (A \sim = $^{\sim}$ A) peut l'être à partir du deuxième principe (le moi s'oppose au non-moi; GA I 2, 267^{14-23} [SW I, 105; OCPP 27]).

se manifeste dans la conviction de celui qui s'interroge sur la validité de ces principes qu'ils sont valables de tout temps pour tout esprit fini³². Cette conviction résulte de *l'intuition intellectuelle* sur laquelle reposent également les déductions de la WL. Si un individu quelconque accède à une vérité évidente par l'intuition intellectuelle, c'est qu'en celle-ci ce n'est pas son moi empirique qui s'est manifesté, mais la raison en général, dont le mode d'action est saisi immédiatement par l'intuition³³. Or l'intuition de la WL est plus fondamentale que celle de la géométrie et se trouve à un bien plus haut degré d'abstraction qu'elle, car celle-ci peut encore s'aider de lignes imaginaires, alors que l'intuition de la WL ne peut jamais trouver de soutien dans l'imagination, aucun objet sensible ne pouvant lui servir d'exemple, seul le moi pur pouvant être son objet. A cet égard la WL est également encore "plus abstraite" que la logique, car celle-ci peut, comme la géométrie, appliquer ses règles formelles à des représentations d'objets sensibles, qui aideront alors l'intuition par le travail de l'imagination³⁴.

Dans le paragraphe 6 de *Sur le concept de la W.L.*, Fichte précise la relation de la WL à la logique: d'après une opinion commune, la tâche de la logique est de donner aux sciences leur *forme* systématique, c'est-à-dire les règles que chaque discipline devra suivre dans la démonstration de ses théorèmes pour répondre aux réquisits d'une méthode scientifique. Mais selon notre auteur c'est la WL qui doit fournir aux autres sciences (aux «sciences particulières») leur forme, aussi bien que le *contenu* de leurs principes, quoique cette détermination du contenu ne soit que partielle, toute science particulière ayant à son principe une proposition nécessaire de la WL *et* un acte contingent³⁵.

Qu'est-ce à dire? Pour Fichte le contenu propre de toute science en tant que telle se caractérise par sa *certitude* (*Gewißheit*)³⁶. C'est plus encore cette

³² Sur l'intuition propre à la géométrie, cf. SB, GA I 7, 226¹-230⁴ [SW II, 370-375; RCJ 47-52]. Cf. aussi Reinhard LAUTH: *Transzendentale Entwicklungslinien von Descartes bis zu Marx und Dostojewski*, Meiner, Hamburg, 1989, 317-321; sur l'intuition intellectuelle en général, cf. 316-331.

³³ Cf. SB, GA I 7, 229¹¹⁻¹⁶ [SW II, 374; RCJ 65-66]. La difficulté est bien sûr de savoir quand je possède vraiment une intuition intellectuelle et quand je n'en ai que l'illusion. Fichte semble parfois penser que la conviction (rationnelle) intérieure permet de trancher cette question (cf. 2.Ein § 10, GA I 4, 263²⁴-265²⁴ [SW I, 512-515; OCPP 308-309); il n'en reste pas moins que, cette conviction n'étant pas démontrable à autrui, je ne peux jamais prouver à d'autres qu'un de mes raisonnements est fondé sur une intuition intellectuelle authentique, mais seulement les inviter à produire cette même intuition en eux-mêmes.

³⁴ Cf. SB, GA I 7, 254¹⁰⁻¹³ [SW II, 404; RCJ 97].

³⁵ Cf. BE, GA I 2, 134¹⁴-135¹³ [SW I, 63-64; EPC 52-53] et tout le § 5.

 $^{^{36}}$ Cf. BE § 1, GA I 2, 116^{30} - 117^4 [SW I, 43; EPC 34-35] et *ibid.*, GA 113^{14-18} [SW 39; EPC 31].

certitude qui constitue l'essence de la science que sa forme systématique, ou cohérence. Celle-ci n'est en effet pas ce qui fonde initialement la certitude, mais seulement ce qui permet de transmettre la certitude du premier principe aux autres propositions de la discipline³⁷. Si une discipline est fondée sur un principe certain et qu'à partir de celui-ci la forme scientifique est respectée, alors elle est scientifique; sans un tel principe, elle restera un jeu de l'imagination, quelque strictes que soient les règles du jeu³⁸.

Chacune des lois de notre esprit est tout d'abord pour nous, dans l'expérience quotidienne, *un fait de conscience*, le sentiment de la contrainte de penser ceci ou cela, ressentie dans le sens interne, donc confusément³⁹. La WL est une réflexion sur cette contrainte. Elle part d'un acte libre d'abstraction: celui qui consiste à penser le sujet pur en faisant abstraction des caractères de sa propre personne. Cet acte ne fait pourtant pas abstraction de tout contenu de conscience (comme la réflexion du logicien)⁴⁰, mais seulement des contenus contingents, liés à ma personne ou à ma situation déterminées; ce faisant, on ne laissera subsister dans la WL rien de contingent⁴¹ et on pourra reconstruire à partir du principe ainsi obtenu l'ensemble de nos représentations nécessaires⁴². Les sciences particulières, dont la logique, devront partir à leur tour d'une des représentations nécessaires dégagées par la WL, qu'elles détermineront par un nouvel acte libre pour en faire le principe de leur système.

Fichte nous propose en effet d'admettre que «savoir de façon certaine ne signifie rien d'autre que pénétrer intégralement l'inséparabilité d'un contenu déterminé et d'une forme déterminée» ⁴³. Si un tel savoir est possible ce n'est donc pas en elle-même que la logique, science exclusivement formelle, pourra trouver un principe certain, c'est-à-dire caractérisé par une telle inséparabilité de forme et contenu, mais seulement dans la WL, à laquelle elle empruntera certains principes en accomplissant une seconde abstraction, c'est-à-dire en faisant abstraction du contenu auquel ils s'appliquent (le moi et ses représentations), pour ne considérer que leur forme ⁴⁴.

³⁷ Cf. *ibid.*, 115²⁵-116² [SW I, 42; EPC 33].

³⁸ Cf. *ibid.*, 112¹⁸⁻²⁴ [SW I, 38-39; EPC 30]).

³⁹ Cf. SB, GA I 7, 204²⁶⁻³³ [SW II, 345; RCJ 37-38].

⁴⁰ Cf. BE § 6, GA I 2, 137¹⁶⁻¹⁸ [SW I, 66; EPC 55].

⁴¹ Si ce n'est le fait qu'il y ait une WL, qu'il y ait réflexion sur les représentations nécessaires (cf. SB, GA I 7, 224¹³⁻²⁹ [SW II, 368; RCJ 60]).

⁴² Cf. SB, GA I 7, 208¹⁶-209² [SW II, 349-350; RCJ 41-42] et 1.Ein § 1, GA I 4, 186¹- 187¹⁷ [SW I, 422-424; OCPP 245-246].

⁴³ BE § 2, GA I 2, 123³²-124² [SW I, 51; EPC 42]. Fichte avoue ensuite qu'il s'agit là d'une définition nominale. Mais, précise-t-il, que le savoir, comme savoir systématique, soit possible, on ne peut pas le prouver *a priori*, mais seulement par l'édification d'un tel savoir: cf. *ibid*. 124¹¹-126.

⁴⁴ Cf. BE § 6, GA I 2, 137²⁸-138²⁷ [SW I, 67-68; EPC 56-57].

De plus, la logique n'est pas un instrument qui nous permette de *construire* un système (puisqu'elle ne peut pas *former* les propositions conditionnelles qui le constituent), mais seulement de vérifier après son achèvement l'enchaînement de ses propositions⁴⁵. Pour cette raison, elle n'est pas, comme la WL, condition *sine qua non* de toute science, mais seulement «une découverte hautement bienfaisante pour faciliter et garantir le développement des sciences»⁴⁶. Elle a une utilité négative, en ce qu'elle permet d'identifier les fautes de raisonnement que sans elle on ne pourrait que pressentir; pourtant, vouloir en philosophie penser constamment en appliquant expressément les lois de la logique ne serait pas plus sensé, selon Fichte, que «de vouloir marcher d'après les règles du maître de ballet»⁴⁷.

Le projet fichtéen de fonder et d'expliquer les principes fondamentaux de la logique (identité et non-contradiction notamment) à partir des propositions de la WL (de l'identité du moi, par exemple), c'est-à-dire en opérant une abstraction sur une proposition exprimant une condition de possibilité de la conscience de soi, peut paraître particulièrement ambitieux; il comporte pourtant une importante restriction critique. En effet, le principe "A = A", par exemple, ne vaut originellement, selon Fichte, que pour le moi, il ne peut s'étendre à d'autres objets qu'en tant que ceux-ci sont des objets de conscience, c'est-à-dire des *représentations*⁴⁸: ce principe, ainsi que tous les autres principes logiques (et de même que tous les principes de la WL), ne s'applique donc en aucune manière, du point de vue de la WL, aux choses en soi, mais seulement aux choses telles qu'elles sont pour le moi, pour un être rationnel fini.

La logique, en revanche, rejoint l'ensemble des sciences particulières, qui sont réalistes et oublient volontiers que les lois qu'elles énoncent n'expriment pas les qualités des choses en soi, mais seulement des qualités de notre esprit⁴⁹. Cet oubli est aussi celui du sens commun, pour lequel les objets de l'expérience quotidienne sont plus que des représentations (même nécessaires), et il est légitime dans la sphère que se partagent le sens commun et les sciences particulières. Il cesserait cependant de l'être si la logique et ces sciences prétendaient entrer dans le champ de la philosophie

⁴⁵ Cf. PV § 21, GA IV 1, 190²³-191²⁴. C'est pour cette raison que même la *forme scientifique* de chaque science ne peut être *fondée* en sa validité que par la WL et non par la logique, comme le relève Pareyson (*op. cit.*, 106); la logique n'est en effet qu'une élaboration artificielle ultérieure à la WL (dans l'ordre de la connaissance).

⁴⁶ BE § 6, GA I 2, 139¹⁷⁻¹⁹ [SW I, 69; EPC 57-58].

⁴⁷ PV § 21, GA IV 1, 191⁶⁻¹⁷.

⁴⁸ Cf. BE § 6, GA I 2, 140⁷⁻¹³ [SW I 69-70; EPC 58].

⁴⁹ Cf. PV §§ 2-3, GA IV 1, 178³²-179¹⁶.

(ou WL), par exemple en voulant se donner à elles-mêmes le fondement ultime de leur validité.

4. La WL et ses règles

On l'a vu, la découverte du plus haut principe de la WL dans l'intuition intellectuelle est contingente. L'action par laquelle on prend conscience de soi-même comme sujet pur n'est pas une action *nécessaire* de l'esprit humain, mais une action *libre*. En revanche, toutes les autres propositions de la WL doivent traduire ce que Fichte appelle des actions (ou représentations) nécessaires de l'esprit humain, c'est-à-dire des lois de cet esprit, puisque la WL doit être le modèle systématique, la reconstruction ou l'image (*Nachbild*) du «Système du savoir humain», qui ne comprend que de telles actions ⁵⁰.

Sous l'hypothèse que j'entreprenne la réflexion qui fonde le premier principe, ma déduction devra ensuite procéder selon des règles contraignantes, d'une représentation nécessaire à l'autre. Ces règles seront elles aussi des actions (-représentations) nécessaires de l'esprit humain⁵¹, elles seront des "faits de conscience" 52. Mais puisque la WL doit faire abstraction des certitudes du sens commun pour mieux fonder ce dernier en le reconstruisant a priori, on ne peut dans cette reconstruction systématique qu'admettre ces règles par hypothèse. Certes, le philosophe, qui est aussi par ailleurs un moi commun, en dispose dès le départ, si elles sont vraiment nécessaires pour la conscience commune⁵³, mais il trouve aussi dans cette conscience beaucoup d'autres représentations qui ne sont pas nécessaires et dont il doit faire abstraction. Au début de sa réflexion, il n'a donc pas de réponse a priori définitive à la question de savoir quelles sont les représentations de la conscience commune qui sont nécessaires et lesquelles sont contingentes⁵⁴. Il présupposera donc que certaines des règles valides pour le sens commun sont des représentations nécessaires, guidé par «le sentiment obscur de ce qui est juste», ou «sens de la vérité»⁵⁵, jusqu'à ce qu'il ait retrouvé et fondé ces règles de la réflexion dans son système.

⁵⁰ Cf. BE § 7, GA I 2, 140¹⁷-142⁷ [SW I, 70-72; EPC 59-60]. Cf. aussi le § 1 de notre article «Individuum und Gemeinschaft in der WL zwischen 1796 und 1800», in: *Fichte-Studien* 3 (1991), 11-16 et les textes cités ou mentionnés, en particulier aux notes 21 à 23 et 27-28.

⁵¹ Cf. BE § 7, GA I 2, 142¹⁵-144¹⁰ [SW I, 72-74; EPC 61-62].

⁵² Cf. SB, GA I 7, 204²⁸⁻³³ [SW II, 345; RCJ 23-24]).

⁵³ Cf. PV § 652, GA IV 1, 350³⁰-351¹².

⁵⁴ Cf. BE § 7, GA I 2, 142²⁹⁻³¹ [SW I, 72-73; EPC 61].

⁵⁵ Cf. *ibid.*, 143 note [SW I, 73; EPC 61].

Mais que l'on retrouve dans le développement de la WL les règles que l'on a présupposées dans sa formation, cela prouve certes la cohérence du système, mais aboutit, comme le reconnaît Fichte, à un cercle: si l'on avait présupposé d'autres règles, les règles fournies par la déduction auraient elles aussi été différentes. Certes, celles-ci n'auraient pas nécessairement coïncidé avec les premières⁵⁶; on a donc ici une preuve négative de la WL, qui est comparable à la confrontation de ses résultats avec le monde de l'expérience, proposée dans la Première introduction⁵⁷: s'il y a désaccord entre les règles présupposées et celles trouvées (BE: première confrontation), entre les représentations déduites par la WL et l'expérience commune (1.EIN: seconde confrontation), le système est certainement faux. Mais s'il y a accord, il est toujours possible qu'une erreur de la déduction ait été corrigée par une deuxième erreur. Cette preuve ne permet donc d'aboutir qu'à une vraisemblance (Wahrscheinlichkeit), mais jamais à une certitude du système philosophique: le système de l'esprit humain que la WL doit représenter est absolument sûr et infaillible, mais pas la WL elle-même, qui «ne doit jamais prétendre à l'infaillibilité»⁵⁸. Il y a certes dans la déduction de la WL un cercle inévitable, car «on ne peut pas penser sur les lois de la pensée autrement que d'après ces lois»⁵⁹; ce cercle n'est pourtant pas vicieux, d'abord parce qu'il est inévitable⁶⁰ et ensuite parce que, comme le déclarait Fichte citant Reinhold dans la Recension de l'Enésidème, le principe de la philosophie est soumis aux principes logiques, par exemple au principe de non-contradiction «non comme à un principe par lequel il est

⁵⁶ Cf. *ibid.*, 144¹⁶⁻²¹ [SW I, 74; EPC 63].

⁵⁷ Cf. 1.EIN § 7, GA I 4, 205⁹-207¹ [SW I, 446-448; OCPP 261-263]. Cette idée se retrouve aussi dans SB, GA I 7, 238¹³⁻¹⁶ [SW II, 385; RCJ 78].

⁵⁸ BE § 7, GA I 2, 146⁴ [SW I, 76; EPC 65]. Cf. aussi *ibid.*, GA 146¹⁰-147¹ [SW 77; EPC 65-66]. Selon Tom ROCKMORE, cette circularité est une dimension constitutive de tout le système fichtéen, qui n'aurait pas la forme d'une déduction linéaire à partir d'un principe certain, comme la plupart des interprètes l'ont pensé jusqu'alors. Le principe du système n'aurait ainsi au départ de la réflexion qu'une valeur provisoire et, malgré la confirmation négative permise par la structure circulaire du système, il ne pourrait jamais acquérir une validité définitive (Cf. «Remarks on Fichte's Relevance. Hegel and Circular Epistemology» in: Transzendentalphilosophie als System, hrsg. v. A. Mues, Hamburg, Meiner, 1989, 105-116, en particulier 109-111 et 115-116 et les ouvrages de l'auteur mentionnés dans la note 3 de la p. 106). Nous avons discuté cette interprétation fort intéressante dans notre intervention au Colloque Fichte de Pittsburgh (mars 91), en essayant de montrer que la circularité qui touche la fondation des lois de la pensée n'entache pas la certitude du premier principe. Cf. «Some Remarks about the Circularity of Philosophy and the Evidence of its Principle in the Jena Wissenschaftslehre», à paraître dans les Actes du Colloque.

⁵⁹ Rez. Aen., GA I 2, 43¹⁹⁻²⁰ [SW I, 5; RMM, 369].

⁶⁰ Cf. BE § 7, GA I 2, 148¹⁸-149¹⁰ [SW I, 79-80; EPC 67-68].

déterminé, mais, au contraire, comme à une loi à laquelle il ne peut pas contrevenir» ⁶¹. Le principe de la philosophie n'est pas déduit des principes logiques, car il n'est pas déductible de principes seulement formels, mais ce principe et la déduction qui en part ne doivent néanmoins pas violer les règles qui seront plus tard formalisées dans les principes logiques.

5. La loi de l'opposition

Dans les premiers pas de la *Doctrine de la science "nova methodo*", lorsque Fichte, après avoir caractérisé le moi pur comme «une activité revenant sur elle-même», cherche à le déterminer plus précisément et l'oppose pour ce faire à un «repos» (*Ruhe*), il fait usage du principe: «Toute détermination, quel que soit ce qui est déterminé, se produit par opposition» 62; il appelle ce principe «loi (de la réflexion) de l'opposition» Quelle est sa portée?

Cette opposition est identique à celle des concepts contradictoires qui permettent, à titre de différences spécifiques, de distinguer une espèce donnée de toutes les autres au sein d'un même genre⁶⁴. Mais il faut prendre garde que la loi fichtéenne de l'opposition, comme les lois logiques dont nous avons déjà parlé, n'affirme rien des choses en soi: si elle permettait de passer d'une affirmation sur le moi à une affirmation sur le non-moi *comme en soi*, elle serait en effet un principe dogmatique.

Chez Fichte cette loi signifie donc seulement que «l'on ne pense rien distinctement, et ne peut rien penser distinctement, sans penser en même temps son opposé»⁶⁵. Elle est donc une loi interne à la pensée, et à *notre* pensée. Cependant, la loi de l'opposition est aussi plus que le principe d'une définition nominale; si elle ne permet pas de tirer des conclusions concernant *l'être*, elle permet en revanche de conclure à la liaison néces-

⁶¹ Rez. Aen., GA I 2, 43¹³⁻¹⁴ [SW I, 5; RMM, 368].

⁶² VE III, GA I 4, 279²⁸⁻²⁹ [SW I, 532; DSNM 320].

⁶³ «Reflexionsgesetz des Entgegensetzens», NM^K § 2, 38 [DSNM 77].

⁶⁴ Les concepts déterminés par la "loi de l'opposition" ne sont en effet pas des contraires, mais des opposés contradictoires, analogues à ceux formés par simple négation: "moi" et "non-moi", activité et repos s'opposent comme "rationnel" et "non-rationnel", le tiers étant exclu. Fichte parle lui-même de l'opposition comme intervention d'une différence spécifique dans un genre: cf. PV § 365, GA IV 1, 2529-39. Fichte utilise fréquemment les termes "Gegenteil" et "Gegensatz", que l'on traduit souvent par "contraire". Il ne faut cependant pas prendre ce dernier terme dans son sens technique, logique, pour lequel l'allemand du XVIII^e s. utilise plutôt "Konträr" (cf. KANT, *Logik*, § 49, A 183). Il est en effet impossible de déterminer un concept par son contraire (au sens technique), or c'est de cela qu'il s'agit ici.

⁶⁵ Cf. NM^K § 2, 36 [DSNM 76]; et *ibid*. 45 [DSNM 84].

saire pour nous de certaines *représentations*: si je dois me représenter clairement une entité 'A', je dois la distinguer des autres entités que j'aurais pu me représenter, que je peux qualifier de '~A'.

Ainsi, la loi de l'opposition doit être examinée dans le cadre de la théorie fichtéenne des rapports entre *concept* et *intuition*. Pour Fichte comme pour Kant, «Des pensées sans contenus sont vides, des intuitions sans concepts sont aveugles»⁶⁷. Un concept sans intuition est une pensée vide et à vrai dire même pas une pensée, si ce n'est la pensée d'un mot vide de sens, d'un *flatus vocis*; en effet, «l'intuition est le fondement (*Unterlage*) du concept, ce qui est conçu en lui. (...) Nous ne pouvons concevoir que ce qui est immédiatement intuitionné»⁶⁸. Mais l'intuition ne peut être pensée consciemment et distinctement, elle ne peut devenir un objet de pensée, que si elle est fixée dans un concept.

Or c'est la *loi de l'opposition* qui régit la détermination des intuitions par des concepts⁶⁹. Elle n'est pas démontrable, car on ne pourrait la démontrer sans faire usage de pensées déterminées elles-mêmes par opposition, donc sans commettre un cercle. C'est donc dans une *intuition* (intellectuelle) que chacun peut découvrir cette loi «en soi-même».

Ainsi, dans le § 2 de la *WL* "nova methodo", Fichte montre qu'une conscience explicite du moi est impossible sans conscience du non-moi⁷⁰. C'est tout d'abord une intuition intellectuelle qui apprend au philosophe que l'auto-détermination qui se manifeste dans la conscience pure de soi présuppose une autre conscience (un autre état de conscience)⁷¹, à partir de laquelle le moi peut tout aussi bien «passer» (*übergehen*) à la conscience de soi que n'y pas passer. Cette même intuition lui révèle qu'il pourra différencier ces deux consciences en niant de l'une ce qu'il affirmera de l'autre.

C'est donc dans l'opposition de la conscience de soi et de la conscience de l'objet extérieur, de l'intuition intellectuelle et de l'intuition sensible, que se trouve le fondement de la loi de l'opposition, comme le fondement du principe de l'identité se trouvait (selon les textes de 1794, WL.94 et BE) dans l'identité du moi de la conscience de soi. La conscience, ou activité idéale, est le genre qui, articulé avec la différence spécifique «libre/déter-

⁶⁶ Cf. NM^K § 2, 42 [DSNM 81].

 $^{^{67}}$ Kant, *Critique de la raison pure*, B 75; chez Fichte cf: NM^K § 1, 33 [DSNM 72]; 2.EIN § 6, GA I 4, 226²⁰⁻²¹ [SW I, 473-474; OCPP 280].

⁶⁸ 2.EIN § 7, GA I 4, 245²³⁻²⁵ [SW I, 492; OCPP 293].

⁶⁹ Cf. ibid., GA I 4, 2463-5.

⁷⁰ Cf. NM^K § 2, 36-37 [DSNM 76-77].

⁷¹ Conscience et état de conscience ne se distinguent pas pour Fichte, car la conscience n'est selon lui rien d'autre que son acte de conscience: cf. 1.Ein § 7, GA I 4, 200⁵⁻⁸ [SW I, 440; OCPP 257]. Faire une distinction entre la conscience comme substrat et ses états de conscience trahit donc selon Fichte un préjugé réaliste.

minée», donne les deux espèces: «activité libre» (conscience réflexive) et «activité déterminée» (conscience empirique de l'objet). La loi de l'opposition, que nous pouvons identifier au principe de détermination par genre et différence spécifique pris dans un sens transcendantal, est ainsi fondée par la réflexion de la WL sur la conscience, et non l'inverse. Pour cette loi comme pour celles du *modus ponens*, c'est l'intuition intellectuelle à l'œuvre dans la WL qui justifie les principes logiques et épistémologiques et non ceux-ci qui fondent la démarche de la WL.

6. Conclusion

Nous avons traité jusqu'à présent le principe premier de la WL comme s'il était une proposition, par exemple en le symbolisant par un signe propositionnel de la logique formalisée. Les expressions «Satz» ou «Grundsatz» utilisées par Fichte, dans les textes de la première exposition surtout, invitent à une telle interprétation⁷². Cependant, dans la WL nova methodo Fichte précise que le principe de la WL ne doit pas être «quelque chose d'objectif et de trouvé dont on tire quelque chose par analyse» 73; il n'est pas une vérité préexistante à la réflexion philosophique, exprimée dans une proposition d'emblée évidente, mais il ne peut être découvert ou, pour mieux dire, posé qu'en obéissant à un «postulat»⁷⁴, qui nous invite à une action intellectuelle (Tathandlung). Or cette action, c'est la mise en œuvre de l'intuition intellectuelle et cette intuition en acte est elle-même le principe de la philosophie: le philosophe constitue (pose) le principe de la philosophie plutôt qu'il ne le découvre⁷⁵. Il peut certes traduire le résultat de cette intuition par des mots, et il doit le faire pour communiquer sa réflexion à autrui, mais «ce n'est que ce que je pense qui est de la philosophie, ce qui est dit ou écrit n'est qu'un signe de ma pensée qui doit donner à autrui l'occasion de penser la même chose» 76. Or cette traduction du premier principe, de même d'ailleurs que la traduction de toutes ses conséquences, est nécessairement imparfaite, d'une part parce que le langage a été formé par et pour l'expérience commune, où le réalisme fait loi 77 et,

⁷² Cf. par exemple BE, GA I 2, 115¹⁶⁻¹⁹ [SW I, 41-42; EPC 33].

⁷³ NM^k § 1, 27-28 [DSNM 68].

 ^{74 «}Que l'on pense le concept "moi" et que l'on pense par là à soi-même» (*ibid.*,
28 [DSNM 68]).

⁷⁵ Et il le constitue par le simple fait d'entreprendre une réflexion radicale en se pensant lui-même après avoir fait abstraction de tout objet, puisqu'il produit par là la pure conscience de soi.

⁷⁶ PV § 652, GA IV 1, 351²⁹⁻³¹.

⁷⁷ Cf. *ibid.*, 351²⁴⁻²⁵. De plus, déclare Fichte, «Les signes du langage (...) sont passés par les mains de l'irréflexion et ont pris quelque chose de son

d'autre part, parce que la WL n'est en fait pas constituée d'une suite de thèses et d'arguments, mais d'une suite d'actes (ou d'expériences) intellectuels que chacun doit entreprendre dans l'auto-observation, comme Fichte le rappelle dans le *Rapport...* Le philosophe ne peut pas fournir des raisonnements qui contraignent son lecteur, car «ce dont il s'agit ne se laisse pas décrire parfaitement par des mots» ⁷⁹.

Le philosophe peut certes non seulement traduire dans des mots la série de ses expériences intellectuelles, mais également donner à cette traduction la forme d'une suite de syllogismes hypothétiques; nous avons tenté de montrer que Fichte adopte une telle forme logique dans les textes de la 2° exposition, quoiqu'il n'insiste pas sur cette forme. La cohérence logique de cette traduction fournira au système une confirmation négative (une non-infirmation, au même titre que la comparaison finale avec l'expérience commune déjà mentionnée), mais elle ne sera ni ce qui permet sa construction, ni ce qui fonde sa validité, puisque, comme nous l'avons vu, les principes logiques doivent eux-mêmes être fondés par le système.

Le point de départ de la WL n'est donc pas la proposition «le moi se pose en tant que se posant» 80, mais l'intuition intellectuelle que cette proposition traduit. Quant à la déduction du système à partir de ce point de départ, elle doit certes être conforme aux règles de la logique, mais elle n'est pas une application de ces règles en tant qu'éléments de la discipline constituée "logique". La déduction de la WL suit les lois de l'entendement que le philosophe appréhende au moyen d'une intuition intellectuelle et qui ensuite seulement pourront être rassemblées dans une science particulière appelée logique. Cette déduction 81 fait de plus appel à d'autres lois, qui ne seront pas formalisables dans la logique: celles qui, à chaque pas, permettront au philosophe de constater que la pensée dont il vient de reconnaître la nécessité n'est pas possible sans une autre pensée, c'est-à-dire, traduit en langage formel, que la mineure du modus ponens (p) n'est pas pensable sans une autre pensée (q); cette nouvelle pensée, livrée par l'intuition (et

indétermination; on ne peut pas se comprendre de façon suffisante par leur biais» (VE, GA I 4, 272³⁵⁻³⁷ [SW I, 523; DSNM 314]).

 78 Cf. SB, GA I 7, $197^{26\text{-}29}$ [SW II, 336-337; RCJ 28-29) et le contexte, ainsi que VE, GA I 4, 272^{39} [SW I, 523; DSNM 314].

⁷⁹ Cf. SB, GA I 7, 197³⁵⁻³⁶ [SW II, 337; RCJ 29]). La WL devra s'élever au-dessus de la «confusion des mots» du langage ordinaire, le sens de ses concepts ne pourra être déterminé que par la place de chacun d'entre eux dans la «chaîne de raisons», par «détermination réciproque» (cf. *ibid.*, 236³⁵-237³² [SW II, 384-385; RCJ 62-63]). Cf. aussi 2.Ein § 4, GA I 4, 215¹⁵⁻³¹ [SW I 461; OCPP 270-271].

 80 Cf. NM^H § 1, GA IV 2, 33³; texte correspondant à NM^K § 1, 34 [DSNM 73] et VE, GA I 4, 276²⁶⁻³⁰ [SW I, 528; DSNM 318]).

⁸¹ Pareyson la caractérise comme une «déduction représentative»: cf. *op. cit.* (2^e édition), 307-308.

qu'aucune loi logique n'aurait permis de découvrir, mais qui ne contredit non plus aucune loi logique), sera déterminée au moyen de la loi de l'opposition, elle aussi découverte dans l'intuition.

L'intuition intellectuelle, l'auto-observation, est donc bien le *principe unique* du système, en ce qu'elle est son point de départ, mais aussi la source de toutes les règles utilisées dans la déduction. Elle intervient certes à plusieurs reprises, tantôt pour saisir le moi lui-même, dans la pure conscience de soi, tantôt pour saisir une des lois fondamentales de son agir (en l'occurrence de sa pensée). En ce sens, on peut dire avec Fichte qu'il n'y a dans le système pas d'autre principe que la *Tathandlung*, c'est-à-dire le «pense-toi toi-même!», ou liberté en acte⁸², quoique ce principe unique, si l'on veut traduire le système sous la forme d'un polysyllogisme, donne naissance à un principe matériel (ou prémisse), la conscience pure de soi, et à plusieurs principes formels, la loi de l'opposition, les règles du *modus ponens*, etc..

De plus, les différents appels à l'intuition ne peuvent certes pas s'imposer au lecteur qui n'entreprend pas l'acte intellectuel demandé, mais ils ne sont pas des hypothèses *ad hoc*: lorsque l'on aura trouvé par intuition une certaine loi (ou lorsque l'on croira en avoir ainsi trouvé une), il ne sera plus permis de l'écarter. La WL se présente donc par sa méthode comme *rigoureuse*, en ce qu'elle s'applique rétroactivement les règles qu'elle établit (il y a cohérence entre son "dire" et son "faire") et *ouverte à la critique*, en ce qu'elle repose sur une recherche que chacun doit effectuer en sa propre intuition intellectuelle, recherche qui peut l'amener à contester tel ou tel pas de la réflexion et à participer ainsi au perfectionnement de la doctrine.

Afin d'évaluer l'intérêt qu'elle mérite du point de vue systématique, on pourra encore la juger d'après les critères du pouvoir d'explication et de l'économie des principes. De l'aveu de son auteur, la WL doit expliquer l'ensemble de ce qui, dans notre expérience, est nécessaire; ce n'est qu'une étude complète du système qui permettrait de se prononcer sur la réussite ou l'échec de cette mission. En ce qui concerne la simplicité des principes, en revanche, il est d'emblée clair qu'elle est extrême, puisqu'il n'y a qu'un seul principe et que celui-ci fait l'économie de tout présupposé dogmatique, qu'il soit réaliste ou spéculatif: tout saut du niveau transcendantal au niveau d'une ontologie dogmatique est exclu; les lois découvertes sont des lois de notre pensée, et rien de plus. Si la WL réussissait, en partant d'un principe si pauvre d'hypothèses et en utilisant une méthode exempte de sauts occultes (comme nous le croyons), à expliquer notre expérience (ce que nous ne pouvons pas montrer ici), elle mériterait donc une attention toute particulière.

⁸² Cf. NM^K § 3, 49-51 [DSNM 90-91].